

PORTANT ATTRIBUTION DE BOURSES A LA MOBILITE

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération à distance n°2021-06-29-11 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 29 juin 2021 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu la convention COST Action Grant Agreement AGA-CA19119-1, COST Action CA19119 Investigation on comics and graphic novels in the Iberian cultural area

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre du projet européen « iCon-MICS » dont l'Université est l'institution bénéficiaire (Grant Holder), le Président de l'EPE UCA accorde l'attribution, à [REDACTED] d'une bourse individuelle de 750 € (Inclusiveness Target Countries Conference Grant – ITC Grant) menée du 10 juillet 2022 au 14 juillet 2022 pour sa participation à l'événement « Comics Strike Back : Digital Comics, Digital Audiences, Digital Practices » à l'université de Ghent, Belgique.

Le montant de la bourse a été fixé par le comité de gestion du projet européen iCon-MICS en respect des règles du programme COST.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31/08/2022

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

01 SEP. 2022

- Publié le

01 SEP. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.